

27 juin 2006

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HF COMPANY

(Eurolist)

Par courriers du 26 juin 2006, reçus le jour même, la société Morgan Stanley & Co. International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 19 juin 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société HF COMPANY et détenir alors 232 260 actions HF COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société¹ ;
- en baisse, le 20 juin 2006, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% du capital de la société HF COMPANY et détenir 8 793 actions HF COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 0,21% du capital et 0,17% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent d'opérations effectuées notamment dans le cadre de l'activité de prêt emprunt de titres de la société Morgan Stanley & Co. International Ltd.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 136 604 actions représentant 5 168 169 droits de vote.